

Séance du conseil municipal du 18 mai 2015 (cr.18-05-2015)

COMPTE RENDU

Présents : LAFAURY Y. – ARNAUD R. – FAURE E. – BRUN R. – BOUCHE C. – BONNETON A. – COUDERT C. – FINAND MONDUEL C. – LAI A. – LETY S. – MILAN Y. – PERRIOLAT C. – SOLETY E.

Absents ou excusés: DENAUD K.

Secrétaire de séance: LETY S.

Approbation des deux derniers comptes-rendus

- Transfert Clinique St Charles : Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des difficultés rencontrées dans le transfert de la clinique Saint-Charles de Roussillon à Salaise-sur-Sanne. Un premier projet avait été validé par l'Agence régionale de santé en mars 2010, dans le cadre du schéma régional d'orientation des soins (SROS) 2012-2017. Un accord quadripartite (Hôpitaux de Vienne et Annonay, Cliniques Saint-Charles et des Cévennes, Compagnie stéphanoise de santé) prévoyait la reconstruction incontournable de la clinique située à Roussillon depuis 1961, au vu de sa vétusté, avec maintien de tous les services (médecine, chirurgie, urgences 24/24, périnatalité et cabinet de radiologie). En septembre 2014, le dossier est déclaré complet par l'ARS Rhône-Alpes et la commission spécialisée dans l'organisation des soins (CSOS) donne un avis favorable au transfert le 17 septembre. Pour lancer les travaux, ne manque que l'accord ultime de l'ARS. Cet accord n'intervient pas et l'ARS prévoit désormais un projet sans lit d'hospitalisation et sans lit d'urgence. Monsieur le Maire explique que l'objectif n'est pas d'aller contre l'avis de l'ARS Rhône-Alpes. Cela dit, au vu de l'impact sur l'offre de soins pour la population du Nord-Drôme (dont Epinouze), il propose de soutenir l'association des usagers qui s'est mise en place afin de faire revenir l'ARS au projet initial" Voté à l'unanimité.

- Rénovation de la mairie : modification du plan de financement : sachant que pour être conforme aux normes sur l'accessibilité une rampe d'accès doit être installée à l'entrée de la mairie.

Sollicitation du fond de concours auprès de la Communauté de communes, conformément au taux de cofinancement de 34,4 % approuvé en Conseil communautaire du 15/04/2015. Le montant de la rénovation du rez-de-chaussée : 40 697,25 € - remplacement des huisseries : 22 592,28 € - aménagement de l'étage : 77 627,95 € - accessibilité (monte charge + rampe) : 42 000 € = 192 917,48 €. Vote 13 pour ; 1 contre.

Il faut également rajouter la maîtrise d'œuvre – 5 architectes ont été contactés : BARILEC Corinne : sans réponse – VERDELHAN Philipp : 8 500 € HT – METEL Luc : 16 680 € TTC – COLOMB Charles et Evelyne : 14 700 € - BONNAUD Claude : 8 000 €. La municipalité a retenu l'offre de M. BONNAUD Claude, architecte. Voté 13 pour ; 1 contre.

- Modification de la taxe foncière non bâtie : La préfecture a fait remonter une erreur dans le calcul – les règles de lien n'ont pas été respectées. Le taux de la taxe foncière non bâtie ne doit pas augmenter plus que le taux de la taxe d'habitation. Voté à l'unanimité.

- Renouvellement de l'assistance retraite avec le Centre de gestion : cette convention concerne une aide sur les dossiers matérialisés et dématérialisés des actes transmis à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales) comme la validation de services des non-titulaires ou la liquidation de pension... Voté à l'unanimité.

- Groupement d'achat électricité : un contrat a été signé avec ErDF concernant l'achat d'électricité qui est désormais ouvert au marché public. Le SDED, à ce moment là, n'était pas prêt à faire une proposition. Aujourd'hui, il nous donne la possibilité, par le biais d'une convention, de réintégrer ce groupement dans un délai de 3 ans (sans engagement financier). Voté à l'unanimité.

- Convention entre la commune et le Comité fleurissement Epiflore : cette convention permettra de définir les rôles, droits et devoirs des deux parties. Un local de la mairie a été mis à disposition du Comité fleurissement. Il reste quelques points à éclaircir : mise à disposition du personnel communal, arrosage... une prochaine réunion sera fixée.

École du Sacré Cœur à St Sorlin : cette école a aujourd'hui des gros problèmes de financement sachant que la subvention qu'elle percevait par la commune de St Sorlin a baissé. La directrice de l'APE se tourne vers les communes qui ont des enfants scolarisés au Sacré Cœur pour avoir une aide financière, celles-ci ne sont pas toutes partantes. Réflexion au sein des élus à savoir si une aide financière suffira à sauver cette école, ils demandent plus de renseignements et un « plan de sauvetage ». Un vote sur l'éventuel soutien de la commune sera effectué au prochain conseil.

PLU : la commission urbanisme a bien avancé sur le plan de zonage et les emplacements réservés. La négociation avec les propriétaires des orientations d'aménagement est en cours et en bonne voie également. Une rencontre avec EPORA, la Communauté de communes et la commission va avoir lieu prochainement pour l'aménagement du Centre village. La prochaine étape sera d'établir le règlement des zones. Une réunion publique est envisagée au mois de septembre/octobre.

École : recherche de bénévoles pour les TAP de l'année prochaine.

Cantine : lancement d'un appel d'offre pour le traiteur dont le contrat se termine au mois de juillet. Possibilité de passer en liaison froide (plus qu'un seul service et plus besoin du self). Un traiteur propose le prêt d'un four.

Éclairage public : reste allumer le matin – réglage à revoir.

lot de propreté : autorisation du département pour l'installation avec une proposition de plan. L'acte d'achat du terrain de M. DURAND devrait arriver en mairie d'ici la semaine prochaine.

Travaux voirie : en attente du devis de l'ets CHEVAL pour la rue de Landrin, La Bouillardière, le Chemin de l'Église, la rue des Tanneurs, le chemin de St Huon et le chemin de l'Usine. Prévision pour l'année prochaine : le Village ; chemin des Galizes, chemin du Murinais et un indicateur de vitesse. Commission prévue le vendredi 22 mai à 19 heures.

Bulletin municipal : les articles des associations sont attendus pour le 3 juin.

Chemin de l'arborescence : la commune d'Epinouze ne fait pas partie du projet de territoire avec la Communauté de communes. M. LAFAURY doit rencontrer M. JOUVET pour proposer d'incorporer Chandonzet.

Le Marché nocturne ne sera plus organisé par la Communauté de communes, mais la commune d'Epinouze souhaite le maintenir et l'organiser elle-même.

Panneaux photovoltaïques : le projet a été soumis à une société SVH ENERGIE – en attente.

Composteur : le SIRCTOM propose la vente de composteur, les inscriptions se font en mairie, livraison en septembre.

Signature de la mise à disposition du terrain de Chandonzet avec la Communauté de commune.

Ouvrage de Chandonzet : les travaux de répartiteur sont retardés, niveau de l'eau trop haut, pas de prévision dans le budget pour détourner le canal. L'enrochement vers le canal SNCF est prévu par la Communauté de communes. Pour l'entretien des berges, des conventions sont signées avec les propriétaires. Pour 2016, enrochement prévu au « Moulin ».

Plan de sauvegarde communal : intervention de la communauté de communes pour la mise en place.

Zone artisanale : Monsieur le Maire a rencontré M. JOUVET qui travaille sur le problème d'inondabilité. Il attend les résultats de ces techniciens et la position de l'intercommunalité semble moins évidente sur le devenir de la Bouillardière, alors que des annonces ont été effectuées lors des vœux.

Planning :
13/06 : fête au village
20/06 : fête de l'école
02/06 : visite du Sytrad

Mariage :
23/05 : BRENIER Cyril et GRAIL Nathalie
30/05 : CLERC David et FEUGA Véronique
06/06 : LAFFAIRE Antoine - STEVENANT Delphine
01/08 : SERVIEN Gaëtan - ROUSSELET Angélique
03/08 : SENELOZE Jacquet – MIGNOT Martine

Fin de séance 22h00

